



## MUNICIPALITÉ D’EASTMAN

160, chemin George-Bonnallie  
Eastman, QC J0E 1P0 tél: 450 297-3440

# DEMANDE DE CERTIFICAT POUR UNE PISCINE, UNE CLÔTURE ET UN MUR DE SOUTÈNEMENT

## Généralités

1. La demande doit être *conforme aux règlements* de zonage ; une piscine doit être localisée de façon que toute partie de sa construction soit au moins 3 m de la ligne de lot délimitant le terrain et de tout bâtiment construit sur ce terrain. Une piscine doit être à au moins une distance de 3 m mesurée horizontalement du point de chute de tout fil aérien conducteur ;
2. Une clôture de 1,2 m (4 pi) de hauteur, doit entourer toute piscine creusée d’une hauteur ne laissant comme accès que des portes se fermant à clé ou ayant un verrou de sûreté. Les piscines hors-terre d’une hauteur supérieure ou égale à 1,2 m (4 pi) ne nécessitant pas de clôture si elles sont munies d’escalier amovible ou basculant ou tout autre dispositif qui empêche l’accès. Toute partie du bâtiment principal tel que balcon, véranda, galerie, escalier ou autres, située à moins de 2 m (6.56 pi) de la piscine doit être munie d’une balustrade ou rampe ayant au moins 0,9 m (3 pi) de hauteur pour empêcher l’accès à la piscine lorsqu’elle n’est pas sous surveillance ;
3. Les clôtures doivent être construites en métal, plastique ou en bois ;
4. Les clôtures doivent être situées à une distance d’au moins 1 m. Pour une plantation : 1,5 m (voir règlement municipal) ;
5. Les murs de soutènements doivent être situés à au moins 60 cm de l’emprise de la rue. Un mur ayant plus de 8 pi doit faire l’objet d’un plan approuvé par un expert (voir règlement municipal) ;
6. Le formulaire complété est accompagné du paiement de 25\$
7. Le propriétaire s’engage à transmettre, aux différents entrepreneurs, le plan de contrôle de l’érosion avant le début des travaux ;
8. Le propriétaire s’engage à informer la municipalité au moins 48 h avant la date de début des travaux ;
9. L’article sur les amendes : Si le propriétaire fait défaut quant à l’application du plan de contrôle de l’érosion. (Article 2.2, chap. 2, règlement de construction) ;

**N.B :** L'inspecteur en bâtiment a un délai de 30 jours pour émettre (ou refuser) le certificat d'autorisation. Le permis devient caduc si les travaux pour lesquels il a été émis ne sont pas commencés dans un délai de 3 mois de la date d'émission dudit permis. Le délai de réalisation d'un certificat d'autorisation est de 6 mois.

**1) Propriétaire (adresse permanente):**

Nom : \_\_\_\_\_ Tél. : ( ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Fax. : ( ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

**2) Exécutant des travaux :**

Nom : \_\_\_\_\_ Tél. : ( ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Fax. : ( ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
No RBQ : \_\_\_\_\_

**3) Emplacement :**

Adresse (si vous en avez déjà une) :

\_\_\_\_\_

Numéro de lot(s) : \_\_\_\_\_ Superficie : \_\_\_\_\_

**4) Date approximative :**

Début des travaux : \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_  
Fin des travaux : \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

**5) Type de piscine :**

Hors-terre ( ) Creusée ( )

Grandeur : \_\_\_\_\_

Profondeur maximale : \_\_\_\_\_

Veillez décrire la façon dont l'accès est sécurisé :

---

---

**6) Implantation :**

**Veillez fournir un croquis à l'échelle indiquant :**

- Le terrain et le chemin auquel il est adjacent ;
- L'endroit où la piscine sera implantée ;
- La distance entre la piscine et les lignes de propriété ;
- La distance entre la piscine et le bâtiment principal ;
- Les bâtiments existants s'il y a lieu ;
- L'emplacement de la fosse septique et du champ d'épuration lorsqu'existant ;
- Indiquer les servitudes (électrique et autres), s'il y a lieu.



7) **Mandataire :**

Si la demande n' est pas effectuée par le propriétaire inscrit au rôle d' évaluation, elle devra être accompagnée d'un mandat ou d'une lettre signée de celui-ci, autorisant le demandeur à signer ladite demande. Dans le cas où la propriété aurait été achetée récemment, vous devez accompagner votre demande d'une copie de l'acte de vente.

---

**DÉCLARATION**

Je soussigné \_\_\_\_\_ certifie que les renseignements donnés dans la présente demande sont complets et exacts.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

\_\_\_\_\_  
Date

**À l'usage de la municipalité**

Nom de la zone : \_\_\_\_\_

Autorisation de la CPTAQ : Oui [ ] Non [ ] No : \_\_\_\_\_

Contrainte particulière : Érosion [ ] Inondation [ ]

Demande reçue le : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_